

APC
Association des propriétaires
de chalets „En Crevel“
Case postale 100
1468 Cheyres

Procès-verbal de la 39^e assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2008 à 15 heures à la buvette du Football Club de Cheyres

Le président de l'APC, Markus Grindat, a ouvert l'assemblée à 15 heures. Il a salué les membres présents de l'Association ainsi que les invités, en l'occurrence le conseiller communal Fabrice Henchoz.

Le président exerce également la fonction de scrutateur.

Conformément aux nouveaux statuts (1 voix par chalet), 19 voix valides sont comptabilisées sur la base de la liste des présences.

E. John, J. Martignier, Urs Schaub, B. Frey, et U. Moritzi se sont fait excuser.

En début d'assemblée, Markus Grindat annonce que l'ordre du jour doit être modifié pour que M. Henchoz puisse quitter l'assemblée plus tôt. Les membres présents ont unanimement accepté de traiter les points 3 et 8 de l'ordre du jour immédiatement après le point 1.

Ordre du jour selon l'invitation à l'AG:

1. Procès-verbal de l'AG de 2007
2. Rapport annuel du président
3. Informations du Conseil communal
4. Tâches et orientation de l'association
5. Finances et rapport des vérificateurs
6. Cotisations 08/09
7. Budget
8. Discussion, demandes à la Commune
9. Elections
10. Demandes des membres
11. Divers, règlement

1. Procès-verbal de l'AG de 2007

Le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 14 juillet 2007 qui s'est tenue à la buvette du FC Cheyres a été envoyé aux membres l'année dernière. Aucune modification ni aucun complément n'ont été demandé par l'assemblée. Le procès-verbal a été accepté à l'unanimité et son auteur, Guido Harenberg, remercié pour son travail.

2. Rapport annuel du président, Markus Grindat

Le rapport annuel a été délivré oralement.

L'année dernière, la nouvelle orientation a été décidée lors de l'assemblée générale. Markus Grindat précise une nouvelle fois les objectifs et les limites de l'activé. L'orientation décidée l'année dernière est à disposition sur les tables (sous la forme du PV 2007 imprimé).

L'APC a assisté à l'assemblée d'Aqua Nostra et à celle de la société de développement de Cheyres et Châbles. Ce sont deux associations qui placent au premier plan les besoins des résidents et des habitants de notre région et qui les défendent en conséquence.

A propos des lettres et des différentes demandes de membres concernant des problèmes de trafic, de parage, de hauteur de haie, etc. Ces sujets ne seront pas traités par l'APC (selon l'orientation) et doivent être résolus entre habitants (voir les précisions au point 3.). Au cours de l'année dernière, aucune « affaire » extérieure n'est venue troubler le quartier : Markus Grindat remercie la Commune pour ses actions en faveur du quartier – en particulier le revêtement de la route. Ce printemps, le 24 avril, a eu lieu la première rencontre entre voisins, à laquelle ont participé 25 personnes. L'ambiance était très sympa. Le rapport annuel a été accepté à l'unanimité.

3. Informations du Conseil communal

Fabrice Henchoz a salué les personnes présentes au nom du Conseil communal et a remercié pour l'invitation.

Quelques questions du quartier ont été transmises à la Commune.

Au sujet des portions de route qui n'ont pas été refaites aux entrées nord et sud du quartier, il ressort que selon l'ingénieur consulté par la Commune, leur état a été jugé satisfaisant pour une encore longue période et que par conséquent il était inutile d'en refaire le revêtement.

Il est impossible d'éliminer les flaques qui se forment par grosse pluie car l'eau de pluie devrait être canalisée séparément des eaux usées, ce qui serait trop coûteux. Le règlement de quartier ne sera pas traduit en allemand par la Commune car Cheyres est une commune francophone où les textes en français font foi.

La hauteur des haies est régie par la loi cantonale (voir le Règlement de quartier). Fabrice Henchoz a pu constater en faisant le tour du quartier que la distance des haies à la route était respectée à 90%. En ce qui concerne la hauteur des haies entre les jardins, c'est une affaire à résoudre entre voisins.

La question des arbres et des haies n'est pas le dada de la Commune qui, tout comme l'APC, ne va pas venir faire la police dans le quartier. Les hauteurs qui seraient controversées doivent être portées par les plaignants devant la justice de paix du canton de Fribourg. En revanche, la loi stipule que la visibilité pour les automobilistes doit être dégagée, ce qui engage la responsabilité des propriétaires de chalet devant les assurances en cas d'accident provoqué par un manque de visibilité dû à une haie trop haute ou trop fournie.

La circulation à sens unique n'est pas désirée par les habitants du quartier, aussi ne sera-t-elle pas instaurée.

L'APC désirait qu'une interdiction de circuler soit instaurée pour les non-résidents, ce qui ne peut être réalisé, notre route de quartier étant une route communale d'accès officielle. Il ne s'agit pas d'un cul-de-sac puisqu'il y a une issue, pour les cyclistes en direction d'Yvonand et en boucle pour les autres usagers. Le comité de l'APC soumet d'autres solutions à la Commune, telles « voie sans issue excepté pour les vélos », « pas d'accès vers Yvonand » en lui demandant de trouver des mesures qui diminuent la circulation à travers le quartier.

La Commune a reçu de nombreuses plaintes et demandes concernant la firme abidex. La Commune est parvenue à un accord avec le propriétaire de l'entreprise pour la réduction du trafic de composants. Ces derniers mois une forte réduction du trafic a été constatée. Seul le bureau de l'entreprise est établi en Crevel. Le propriétaire de la firme a assuré la Commune qu'aucune place de travail ne se trouve en Crevel et que le dépôt de la firme se trouve à Yvonand. Fabrice Henchoz rejette les affirmations d'un habitant du quartier selon lequel une activité régulière de type artisanal se tient dans le garage de la maison du propriétaire et qu'il n'existe aucune inscription de dépôt ou d'atelier à Yvonand. En ce qui concerne la couleur de la maison du propriétaire de la firme, Fabrice Henchoz souligne que le règlement communal était insuffisant au sujet des couleurs et des formes architecturales des constructions mais qu'il y sera remédié.

La Commune est responsable de l'entretien du sentier entre notre quartier et le port de Cheyres. Champittet a déterminé la date de fauche des roseaux pour dégager le chemin en août afin de ne pas déranger les oiseaux nicheurs sur une section d'un des pontons. Le comité de l'APC interviendra auprès de la Grande-Cariçaie pour régler le problème.

8a. Discussion, demandes à la Commune

Voir le point 3 de l'ordre du jour.

4. Tâches et orientation de l'association

Ce point est exposé dans l'introduction et dans le point 2 de l'ordre du jour. Aucune demande d'information supplémentaire n'est faite par l'assemblée.

5. Finances et rapport des vérificateurs

Sigrid Hess présente les comptes. Il s'est agi d'une année « normale ». Le capital de l'association se monte à **CHF 10'670.20**. Les rentrées se montent à **CHF 884.30 et les dépenses à CHF 2'008.55**.

Au cours de l'année dernière, des rappels de cotisations ont été envoyées à deux reprises aux mauvais payeurs. En conséquence de l'absence de réponse, 13 habitants ont été exclus de l'APC.

Au cours de l'année écoulée, 9 membres n'ont pas encore payé leur cotisation. L'association compte 62 membres à l'heure actuelle.

Les réviseurs de comptes ont examiné la comptabilité et recommande l'adoption des comptes. La caissière est remerciée pour le gros travail, de qualité, accompli.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

6. Cotisations 08/09

Le comité propose de laisser la cotisation au montant actuel de CHF 50.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Budget

Une perte de CHF 580 a été budgétisée en raison de l'insécurité financière causée par la démission de membres. Le budget est adopté à l'unanimité.

9. Elections

La durée de fonction pour le comité et les réviseurs est de 3 ans. Micheline Schenker, Jean Marzon et Katharina Etter ont été élus l'année dernière. L'ensemble du comité a été élu en 2006. De nouvelles élections devaient avoir lieu en 2009.

Le comité est constitué de la manière suivante:

Président	Markus Grindat	(avec droit de vote)
Vice-président	Jean Marzon	(avec droit de vote)
Membre comité	Micheline Schenker	(avec droit de vote)
Membre en réserve	Katharina Etter	(sans droit de vote)
Secrétaire	Guido Harenberg	(avec droit de vote)
Caissière	Sigrid Hess	(avec droit de vote)
1er réviseur	Louis Tinembart	(sans droit de vote)
2e. réviseur	Katrin Hetzel	(sans droit de vote)
Suppléante	Heidi Baumgartner	(sans droit de vote)

10. Demandes des membres

Aucune demande ou proposition des membres

Beat von Lerber propose de traduire le règlement de quartier en allemand de manière privée, en mentionnant bien que la version française fait foi. Le comité de l'APC examinera cette

proposition et informera les membres de la suite des opérations, y compris si cela comporte des frais éventuels. C. Züger propose de demander à M. Rosat.

11. Divers

Nous avons perdu un grand nombre de membres en raison de non-paiement des cotisations. Deux démissions ont été enregistrées en raison de « non-conformité des objectifs de l'association avec les besoins des membres » Le comité n'a pas obtenu de précisions à ce sujet et cherche à maintenir le contact avec les personnes en question.

Les membres de l'association sont priés de faire connaître leurs besoins au comité. Les demandes et observations des membres sont précieux pour le comité – par exemple le retard dans le dégagement du chemin entre notre quartier et le port.

Révision du règlement de quartier – un groupe de travail composé d'Adolf Tanner (présidence), Oskar Bänziger, Beat von Lerber, Hansruedi Züger, Beat Gaudenz-Schwarz a remis ses conclusions au comité. Les points qui dépendent du droit cantonal ne peuvent être modifiés par l'APC. D'autres points ont été complétés, et/ou éclaircis mais sans être traduits en allemand (voir point 10). Le groupe de travail a été remercié pour ce travail.

C. Züger propose de faire débuter la prochaine assemblée générale à 17 heures. Cette proposition est adoptée par l'assemblée.

Pas d'autres questions.

Le président clôt l'assemblée générale à 16h10 et invite les personnes présentes à un apéritif.

Pour le procès-verbal:

Guido Harenberg

le président:

Markus Grindat

La prochaine assemblée générale est prévue le samedi 25 juillet 2009 à 17 heures.